

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL SA
Société anonyme au capital de 61.272.730 euros
Siège social : 11-13 avenue de Friedland - 75008 PARIS
572 182 269 RCS PARIS

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(attribution d'actions gratuites le 8 décembre 2017)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur, de l'usage qui a été fait de l'autorisation et de la délégation de compétence qui a été consentie à votre conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 25 mai 2016, en application des dispositions de l'article L 225-129-1 du Code de commerce.

Conditions de la délégation

Le 25 mai 2016, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans sa 19^{ème} résolution, a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou de ses filiales de son choix, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 1 % du capital social de la Société tel que constaté à l'issue de l'assemblée susvisée.

Durée de la délégation : trente-huit mois à compter de l'assemblée susvisée.

Rappel de l'utilisation de la délégation en 2016

Le conseil d'administration du 29 novembre 2016 a décidé d'attribuer 14.000 actions gratuites au profit :

- de Monsieur Philippe Lemoine, directeur général de la Société de la Tour Eiffel, à hauteur de 3.300 actions gratuites, dont l'attribution définitive est conditionnée à l'atteinte d'une condition de performance.
- des salariés de la Société de la Tour Eiffel et de TEAM Conseil, filiale de la Société de la Tour Eiffel, à hauteur de 10.700 actions gratuites, avec une condition de présence.

Utilisation de la délégation en 2017

Le conseil d'administration du 8 décembre 2017 a décidé d'attribuer 15.000 actions gratuites au profit :

- de Monsieur Philippe Lemoine, directeur général de la Société de la Tour Eiffel, à hauteur de 3.500 actions gratuites, dont l'attribution définitive est conditionnée à l'atteinte d'une condition de performance.
- des salariés de la Société de la Tour Eiffel et de TEAM Conseil, filiale de la Société de la Tour Eiffel, à hauteur de 11.500 actions gratuites, avec une condition de présence.

V

Incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne la quote-part des capitaux propres

Cette attribution a l'incidence théorique suivante:

	Nombre d'actions au 30/06/17	Capitaux propres part du groupe au 30/06/17	Quote part des capitaux propres par action
Avant attribution des 15.000 actions gratuites	12 230 634	485 402 000,00 €	39,69 €
Après attribution des 15.000 actions gratuites	12 245 634	485 402 000,00 €	39,64 €

Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action de la Société, telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des actions gratuites

Cette attribution a l'incidence théorique suivante:

	Nombre d'actions au 8/12/17	Capitalisation boursière au 8/12/17	Moyenne des vingt séances de bourse précédant le 8/12/17
Avant attribution des 15.000 actions gratuites	12 254 546	682 123 262,18 €	55,66 €
Après attribution des 15.000 actions gratuites	12 269 546	682 958 205,30 €	55,66 €

Fait à Paris

Le 8 décembre 2017



Le Conseil d'administration